

Blagnac le 27-11-2025

Aboutissement accord

Information relative à l'aboutissement de l'accord sur la reconnaissance du multiprogramme et la valorisation de la qualification I12

Notre objectif était de faire reconnaître les compétences élargies et la polyvalence des salariés intervenant sur plusieurs types d'aéronefs. Cette évolution des missions implique une responsabilité renforcée et doit s'accompagner d'une valorisation financière adaptée.

Cette réunion a permis de rappeler l'importance de reconnaître les compétences élargies et la polyvalence requise pour intervenir sur plusieurs familles d'aéronefs. La maîtrise de procédés multiples implique une expertise renforcée, justifiant une valorisation financière appropriée.

Principes généraux applicables au 1er décembre:

1 — Inspecteurs qualité et responsables qualité titulaires de la qualification I12, travaillant sur avion vivant et affectés en Flight Line, Flight Test ou Delivery Center. Prime mensuelle brute attribuée: 100 €.

2 — Salariés de la production intervenant en multiprogramme (inspecteurs qualité, électriciens, mécaniciens, intégrateurs cabine, câbleurs, ajusteurs, techniciens aéronautiques, techniciens d'essai, responsables d'équipe, responsables qualité) sur l'ensemble des prestations.
Prime mensuelle brute attribuée: 50 €, dès lors que l'activité couvre au moins deux programmes (A320, A330, A350).

Conditions d'application:

- Primes non attribuées durant une période d'essai ou d'adaptation.
- Primes réversibles.

L'UNSA Aérien a demandé la possibilité d'intégrer les métiers du support technique et de la logistique. La Direction a estimé que les changements de programme n'occasionnaient pas, pour ces fonctions, de modification substantielle des conditions d'exécution. Il a été rajouté que l'accord vise en priorité les métiers intervenant directement sur l'aéronef et soumis à des critères de sécurité spécifiques.

Pour toute demande complémentaire, les équipes syndicales restent à voter disposition.

